
Rapport de Barrère, au nom du comité de salut public, relatif aux opérations militaires de l'armée du Nord, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Rapport de Barrère, au nom du comité de salut public, relatif aux opérations militaires de l'armée du Nord, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 337-339;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34788_t1_0337_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

vention nationale, et tend à réaliser les vœux de tous les ennemis de la France.

C'est depuis l'époque où ce système a été annoncé dans des libelles et réalisé par des actes publics, que l'aristocratie et le royalisme ont commencé à relever une tête insolente, que le patriotisme a été de nouveau persécuté dans une partie de la République; que l'autorité nationale a éprouvé une résistance dont les intrigans commençaient à perdre l'habitude. Au reste, ces attaques indirectes n'eussent-elles d'autre inconvénient que de partager l'attention et l'énergie de ceux qui ont à porter le fardeau immense dont vous les avez chargés, et de les distraire trop souvent des grandes mesures de salut public, pour s'occuper de déjouer des intrigues dangereuses; elles pourroient encore être considérées comme une diversion utile à nos ennemis.

Mais rassurons-nous; c'est ici le sanctuaire de la vérité; c'est ici que résident les fondateurs de la République, les vengeurs de l'humanité et les destructeurs des tyrans (*Applaudissements*).

Ici, pour détruire un abus, il suffit de l'indiquer. Il nous suffit d'appeler, au nom de la patrie, des conseils de l'amour-propre ou de la faiblesse des individus, à la vertu et à la gloire de la Convention nationale.

Nous provoquons sur tous les objets de ses inquiétudes, et sur tout ce qui peut influer sur la marche de la révolution, une discussion solennelle; nous la conjurons de ne pas permettre qu'aucun intérêt particulier et caché ne puisse usurper ici l'ascendant de la volonté générale de l'assemblée, et la puissance indestructible de la raison.

Nous nous bornerons aujourd'hui à vous proposer de consacrer par votre approbation formelle les vérités morales et politiques, sur lesquelles doit être fondée votre administration intérieure et la stabilité de la République, comme vous avez déjà consacré les principes de votre conduite envers les peuples étrangers: par-là, vous rallierez tous les bons citoyens, vous ôterez l'espérance aux conspirateurs; vous assurerez votre marche, et vous confondrez les intrigues et les calomnies des rois; vous honorerez votre cause et votre caractère aux yeux de tous les peuples.

Donnez au Peuple Français ce nouveau gage de votre zèle pour protéger le patriotisme, de votre justice inflexible pour les coupables, et de votre dévouement à la cause du peuple. Ordonnez que les principes de morale politique que nous venons de développer seront proclamés, en votre nom, au dedans et au dehors de la République (*Applaudissements*) (1).

[COUTHON] fait la motion que cet ouvrage soit imprimé, envoyé aux municipalités, aux

sociétés populaires et aux armées, et qu'il soit traduit dans toutes les langues.

Cette motion est décrétée unanimement (1).

56

Un membre, au nom du comité de salut public, propose et fait successivement adopter les sept projets de décret suivans.

BARÈRE. Citoyens, je viens pour parler de l'armée du Nord. C'est cette armée qui, après quelques mois de repos, va être chargée de mettre la victoire à l'ordre du jour en combattant nos plus nombreux ennemis.

Depuis le commencement de la guerre la ligue des tyrans avait porté ses plus grandes forces vers la frontière du Nord, espérant ainsi s'avancer plus facilement vers Paris, ce centre volcanique de la Révolution française.

C'est cette frontière qui fut toujours défendue par des armées courageuses et des généraux traîtres, par des soldats défenseurs de la République et par des chefs vendus à l'Autriche.

C'est cette frontière qui, sous le dernier tyran, fut confiée à l'étranger et perfide Luckner, pour passer ensuite sous les ordres du lâche et monarchien Lafayette.

C'est cette frontière qui, sous les fédéralistes, fut défendue par un général qui nous trompait au camp de la Lune, qui nous trahissait au milieu des succès, qui nous livrait à Jemappes, et qui rendait la victoire même complice de ses trahisons.

C'est cette frontière que son étrange destinée livra ensuite au général dont les victoires de Spire, de Francfort et de Mayence n'étaient qu'un piège de plus pour mieux tromper une des plus braves armées de la république.

Il était naturel de penser que cette frontière et cette armée avaient enfin épuisé toutes les chances perfides, mais elle était encore destinée à se voir trahir au sein même de la victoire. Houchard seul ne triompha point à Bergues et à Dunkerque; lui seul fut étranger à ces succès qu'il ne craignit pas de paralyser, et le sang de nos ennemis, le sang des vils Anglais à genoux devant les républicains fut respecté.

C'est donc sur la frontière du Nord que l'armée a été le plus travaillée, le plus trahie, le plus couverte d'intrigues.

C'est dans cette armée que le crime des chefs a osé se perpétuer, le plus audacieusement se montrer; c'est là que la frontière a été ouverte impunément à l'Autrichien et à l'Anglais, et qu'on a livré des villes faciles à défendre.

Pendant quel a été le caractère étonnant de cette belle armée? L'énergie républicaine y a ravivé toujours l'esprit public; toujours la victoire a accompagné les attaques qu'elle a faites: toujours elle a triomphé au milieu même des opérations combinées pour la perdre. Au camp de la Lune, dix-sept mille hommes résistent aux nombreuses colonnes de la Prusse; à Lille, la même armée chasse les assiégeants; à Jemmapes, les mêmes soldats sont vainqueurs, dans ce lieu

(1) Décret n° 7871.

(1) Imp. par ordre de la Conv. daté du 18 pluv. Broch. in-8°, 31 p. (AD XVIII^A 60; AD XVIII^C 263, n° 31; B.N., 8° Le³⁸ 688 et 4° Lb⁴¹ 3761. Reproduit dans *Mon.*, XIX, 401-407; *J. univ.*, n°s 1535, 36, 37, 38, 39; *Débats*, n° 510, p. 330-340, n° 511, p. 355-360; *Audit. nat.*, n° 508, 509, 510, 511, 513, 514; *M.U.*, XXXVI, 399, 412-416, 430-432, 446-448, 474-479. Extraits dans *F. S. P.*, n° 221; *Batave*, n° 356; *J. Perlet*, n° 502; *Ann. patr.*, n° 401; *J. Sablier*, n° 1121; *J. Fr.*, n° 500; *J. Paris*, n° 402; *Mess. soir*, n° 537; *C. Eg.*, n° 537; *Rép.*, n° 48; *J. Mont.*, n° 85; *J. univ.*, p. 1535.

hérissé de redoutes et destiné par la trahison à leur servir de tombeau.

L'énergie de l'armée du Nord et des Ardennes, qui ont toujours combattu ensemble et sous les ordres du même général, a eu pour époque l'attaque de Dunkerque.

Vous vous rappellerez avec quelle force, avec quels moyens hardis Dunkerque a été défendu; c'est là que la Fortune s'est déclarée pour la république; elle aime le courage, et l'armée du Nord dut lui plaire parce qu'elle en a montré beaucoup pour cette circonstance.

Ainsi l'on vit une ville sans fortifications, et où l'esprit public avait été altéré par toute sorte de séductions, l'on vit Dunkerque résister à l'ennemi, tandis que Valenciennes, forte de ses remparts et de sa glorieuse garnison, avait été obligée de se rendre.

Ainsi l'on vit Dunkerque se défendre glorieusement, quoique éloignée du quartier-général, tandis que Valenciennes se livrait, ayant à ses portes la grande masse des troupes françaises. C'était le résultat des trahisons de Custine.

Cette armée qui, malgré tant de perfidies, ne perdait des portions de frontière que par des trahisons, et qui ne les défendait que par son courage, cette armée du Nord prouva à Dunkerque ce qu'elle pouvait faire pour la république.

Elle fut bientôt appelée à de nouvelles victoires. L'ennemi qui avait semé des intelligences à Maubeuge, et qui n'a pas cessé peut-être d'y en entretenir, porta la plus grande partie de ses forces pour cerner Maubeuge, tant il attachait de l'importance à l'emparement de cette place.

Vous vous rappelez avec quelle supériorité d'audace et de courage cinquante-cinq mille républicains battirent quatre-vingt-dix mille Autrichiens retranchés et par l'art et par la nature, et couverts par une artillerie nombreuse : Maubeuge fut débloqué; plusieurs milliers d'esclaves mordirent la poussière, et vous décrétâtes unanimement que l'armée du Nord avait bien mérité de la patrie. Voilà le germe de toutes les autres victoires.

Mais, se demandent les spéculateurs politiques, qu'a fait depuis cette époque célèbre une armée qui comptait de si brillantes victoires ?

Qu'a-t-elle fait ? elle a contenu un ennemi nombreux qui avait conservé les avantages que lui avaient donnés les trahisons de nos généraux : elle a paru rester quelque temps dans une sorte d'inaction; elle a cessé quelque temps de se battre sur les frontières qui lui étaient confiées; mais elle est allée combattre à la Vendée un nouveau genre de brigands; elle est allée seconder d'un autre côté l'armée de la Moselle et du Rhin. Ainsi elle a oublié sa propre gloire pour rehausser celle des armées de la Moselle et du Rhin et pour achever la destruction des royalistes de l'intérieur, qui déchiraient le sein de la patrie et fondaient les plus grandes espérances des esclaves étrangers.

On avait cependant droit d'espérer de plus grands succès de la part des braves républicains. Le comité avait pensé qu'il fallait profiter de la victoire et prendre les mesures militaires propres à faire évacuer entièrement le territoire de la république sur cette frontière : des ordres avaient été donnés; un plan de campagne avait été envoyé; le résultat fortement exécuté devait être délivrer de ces vils ennemis vomis par l'Autriche.

Mais il fallait de l'audace pour une entreprise

aussi importante; il fallait s'élever au-dessus des règles ordinaires; il fallait aussi braver les éléments et l'intempérie de la saison. Ce caractère audacieux et entreprenant paraît avoir manqué au général qui devait consommer cette expédition; car l'expérience de Landau et du Fort-Vauban prouvent que le soldat français ne connaît pas d'obstacle, et la saison la plus rigoureuse n'a pas arrêté l'armée du Rhin, celle de la Moselle, celle de l'Ouest et celle de Toulon.

Depuis le projet échoué le général Jourdan a paru oublier ce mot de César, qui doit être la règle constante de tous les hommes de guerre, « que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire ».

Mais le comité a rendu justice à ses bonnes intentions, à son patriotisme, et il saura toujours distinguer les fautes ou le défaut d'audace qui peuvent appartenir à un général sans-culotte, fautes dont le patriotisme doit absoudre, avec les trahisons ou l'inertie coupable de certains généraux qui ont reçu la peine de leur défection liberticide.

Ce que le comité a pensé, c'est qu'il ne devait pas laisser ce même général à la tête d'une armée qui est destinée à faire des opérations décisives pour le salut de la république; c'est que le général qui s'est refroidi sur des succès éclatants n'a pas cette intensité nécessaire pour remettre en mouvement une grande armée, et cette chaleur constante qui doit électriser une masse énorme.

En conséquence, nous avons jeté les yeux sur le vainqueur du Rhin pour venger le Nord.

Le devoir du comité de salut public est de vous proposer de remplacer le général Jourdan par le général Pichegru.

Jourdan rentrera quelque temps dans ses foyers, non pas à la manière de ces officiers suspects ou de ces généraux douteux que la loi suspend ou destitue, et qu'elle rejette, comme dangereux et suspects, à une certaine distance de Paris, des armées et des frontières. Mais il peut rendre encore des services à la patrie dans les divers postes qu'elle offre à ses défenseurs. Il obtient une retraite honorable, digne de sa probité et de son patriotisme : il est pauvre; c'est son éloge et son titre à la reconnaissance nationale. Le vainqueur de Watignies, le libérateur de Maubeuge, ne doit pas exister sans un témoignage de la patrie reconnaissante. Nous vous proposons donc de lui accorder sa retraite, conformément aux lois établies.

Le citoyen que nous présentons pour les fonctions de général de l'armée du Nord est déjà connu par ses opérations et ses succès dans l'armée du Rhin. Elevé à ce grade éminent par la confiance qu'il a méritée, et qui s'est accrue en le voyant obéir le lendemain à celui à qui il commandait la veille, et exécuter en sous-ordre les plans qu'il avait conçus lui-même, il nous a paru, d'après le rapport de Lebas et Saint-Just, représentants du peuple envoyés près l'armée du Rhin, digne de commander une armée qui doit fortement influer sur la destruction des tyrans et de leurs hordes barbares.

C'est dans la dernière expédition du Rhin qu'ayant vu passer tout-à-coup le commandement en chef dans les mains d'un autre général, il dit aux représentants, en les embrassant : « Je n'ai qu'un chagrin, c'est que vous pensiez que

cet événement puisse influencer sur mon zèle à servir la république ».

C'est la modestie et la vertu républicaines que le comité a cru devoir récompenser; mais si le général Pichegru pouvait jamais se démentir, nous serions les premiers à vous proposer de le destituer ou de le punir.

Nous avons droit d'espérer que cette armée, à qui vous avez donné un décret de bien mérité de la patrie, saura bientôt en mériter de nouveaux (1).

Voici le projet de décret que le comité m'a chargé de vous présenter.

« La Convention nationale, après avoir entendu son comité de salut public, décrète :

« Art. I^{er}. Le citoyen Pichegru, général en chef de l'armée du Rhin, passera au commandement en chef de l'armée du Nord.

« II. Les citoyens Choudieu et Richard se rendront incessamment auprès des armées du Nord et des Ardennes, en qualité de représentants du peuple. Ils seront investis des mêmes pouvoirs que les autres représentants du peuple auprès des armées » (2).

Ce décret est adopté.

57

BARÈRE, au nom du comité de salut public. Les places fortes ont rendu des services trop signalés dans le cours de la campagne dernière pour qu'on ne sente pas la nécessité de ne rien négliger pour les mettre dans l'état de défense le plus respectable. En conséquence, le comité propose à la Convention de décréter pour cet objet une somme de 32 millions.

Des généraux qui n'ont aucune connaissance en fortifications se permettent de faire partout exécuter des ouvrages à leur façon, qu'il faut ensuite détruire comme plutôt contraires qu'utiles à la défense. Il y en a qui vont jusqu'à faire ouvrir de leur chef le corps de la place, et qui en compromettent imminemment la sûreté: en conséquence, il est nécessaire d'astreindre leurs projets à l'examen de personnes instruites. Le comité a donc pensé qu'il fallait que ces projets eussent préalablement l'approbation du ministre de la guerre, excepté dans le cas d'une urgence extrême (3).

(1) *Mon.*, XIX, 398-99. Mention dans *Débats*, n° 504, p. 244; *J. Paris*, n° 402; *M.U.*, XXXVI, 282; *J. univ.*, p. 1535; *J. Mont.*, p. 85; *Batave*, p. 356; *J. Perlet*, n° 502; *Rép.*, n° 48; *Ann. patr.*, n° 401; *J. Sablier*, n° 1122; *Audit. nat.*, n° 501; *C. Eg.*, n° 537; *F. S. P.*, n° 218; *Mess. soir*, n° 537; *J. Fr.*, n° 500. Extraits dans une brochure impr. à Angers, chez Mame, p. 14 à 16, à la suite du rapport de Barère sur la commission des Armes et poudres, du 13 pluv. (*B.N.*, 8° Le^{ss} 678).

(2) *P.V.*, XXXI, 35. Minute de la main de Barère (C 290, pl. 905, p. 27). Reproduit dans *B^{is}*, 17 pluv. Voir AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 713. Décret n° 7883. Cf. ci-après, séance du 18 pluv., n° 83.

(3) *Mon.*, XIX, n° 139. Mention dans *Débats*, n° 504, p. 244; *Batave*, n° 357; *J. Perlet*, n° 502; *C. Eg.*, n° 537; *Audit. nat.*, n° 501; *J. Sablier*, n° 1122; *Ann. patr.*, n° 401; *Rép.*, n° 48; *F. S. P.*, n° 218; *M.U.*, XXXVI, 282; *J. Mont.*, p. 85; *J. univ.*, p. 1536; *J. Paris*, n° 403; *J. Fr.*, n° 500.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète :

« Art. I. Il sera tenu par la trésorerie nationale, à la disposition du ministre de la guerre, une somme de 32 millions pour les travaux de fortifications qui doivent être exécutés dans le cours de la campagne prochaine.

« II. Aucun ouvrage de fortification ne pourra être ordonné par les généraux, ni exécuté par les officiers du génie dans les places de guerre, ou à moins de 500 toises des glacis, sans l'approbation formelle du ministre de la guerre, excepté dans le cas où cette place auroit été déclarée en état de siège » (1).

58

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, approuve la liste suivante des représentants du peuple proposés pour l'embrigadement des troupes dans les différentes armées, présentée par le même comité.

Armée du Nord, Goupilleau (de Fontenai).

Ardennes et Moselle, Gillet.

Rhin, Rougemont.

Alpes et Italie, Dubrœucq (du Pas-de-Calais).

Pyrénées Orientales et Occidentales, Château-neuf-Randon.

Armées de l'Ouest et des Côtes-de-Brest, Du-bois-Crancé.

Côtes-de-Cherbourg, Pomme. » (2).

59

« La Convention nationale, après avoir entendu le comité de salut public, nomme les citoyens Laloy, Pons (de Verdun), Julien (de la Drôme), et Piorry, pour adjoints à la commission des émigrés » (3).

60

BARÈRE. Le citoyen Girardin, négociant à Delle, département du Haut-Rhin, a traité avec le magistrat de la ville de Bâle pour une livraison de bois de chauffage à laquelle il a été autorisé par un décret du 19 juillet 1792.

A l'instant où il se disposait à exécuter ce traité est survenu le décret qui défend l'exportation de tous les objets de première nécessité, dont le bois de chauffage fait partie.

Le citoyen Girardin et le gouvernement de Bâle sollicitent dans cette circonstance une

(1) *P.V.*, XXXI, 35. Minute signée Barère (C 290, pl. 905, p. 28). Décret n° 7882.

(2) *P.V.*, XXXI, 36. Minute de la main de Carnot et signée Barère (C 290, pl. 905, p. 29). Décret n° 7886. Reproduit dans *M.U.*, XXXVI, 300; *J. Paris*, n° 403; *C. Eg.*, n° 538.

(3) *P.V.*, XXXI, 36. Minute de la main de Barère (C 290, pl. 905, p. 30). Décret n° 7878. Reproduit dans *J. univ.*, p. 1536; *Batave*, n° 357.